



du Bazois

Assemblée Générale Vendredi 20 Mai 2022

Rapport d'orientation 2022

Animation de la Vie Sociale :

Le projet social

Le projet social du Centre Social arrive à échéance en juin 2023. Il nous faudra par conséquent travailler sur le futur projet social dès la rentrée. Pour rappel, un projet social est une sorte de « feuille de route » qui guide l'action du Centre Social et lui permet :

- D'interroger l'environnement social, économique et institutionnel, ainsi que de repérer les évolutions du territoire,
- D'engager un bilan partagé (les missions (les missions, les services et activités proposés et les perspectives) avec l'ensemble des acteurs du centre (professionnels, bénévoles, habitants, partenaires),
- De mettre en exergue les préconisations des acteurs, définir les axes prioritaires et mettre en place un plan d'action.

Ainsi le projet social est défini comme projet de territoire qui promeut une dynamique de développement, de changement, de transformation et de progrès, dans lequel chaque acteur se reconnaît.

L'élaboration du projet permet d'impulser une démarche de réflexions et d'actions ayant pour but de mobiliser, faire participer différents acteurs de culture, de centres d'intérêt différents dans un projet collectif.

Le projet social formalise l'ensemble des actions co-construites avec les partenaires et les habitants pour leur permettre de mieux vivre dans leur environnement. Il s'appuie sur leurs ressources (connaissance du quartier, compétence technique, etc.) pour évaluer, élaborer et suivre un projet collectif pertinent en lien avec les besoins des acteurs.

La Convention Territoriale Globale (CTG), qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Comme l'année écoulée, dans la continuité du travail entrepris depuis 2020, l'année 2022 doit permettre d'établir des fiches actions de manière à déterminer les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les quatre centres sociaux selon huit axes définis. Les fonctionnements des 4 centres sociaux sont différents et tiennent compte de l'histoire, de l'existant et des priorités définies sur leur territoire d'intervention. La question qui reste posée aux élus est la suivante : doit-on harmoniser les fonctionnements (harmonisation vers le haut, le bas ou à la moyenne), ou doit-on être dans une démarche de développement social local, c'est à dire soutenir l'existant en prenant en compte les attentes des habitants de chaque territoire ? Ce choix politique est important car soit il mettra en difficulté le centre social du Bazois, soit il lui permettra de poursuivre le travail au profit des habitants de la manière dont nous l'avons fait avec les élus locaux de la Communauté de Communes du Bazois. Il faudra également prendre en compte le désengagement de la MSA ; ce qui nous obligera à revoir nos priorités et nous amènera à faire des choix sur la pérennité ou pas de certaines activités, ainsi que sur leurs gestions.

Les autres actions

Le projet de la Maison de la Parentalité se poursuit. Le choix des entreprises retenues a été délibéré en commission travaux le jeudi 14 avril 2022. Les travaux vont pouvoir débuter en septembre pour une durée prévisionnelle d'environ 6 à 8 mois.

La Maison France Services qui a été labellisée en février 2020, permet d'élargir notre collaboration avec d'autres partenaires. Depuis janvier 2021, la MFS accueille une permanence de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques).

L'espace aquatique reste un lieu essentiel dans l'action du centre social. Les diverses activités ont accueilli 114 personnes en 2021, l'activité n'ayant pu reprendre qu'à partir de la mi-juin à cause de la crise sanitaire. M. Jean-Gilles DORCET ayant pris sa retraite au 31 janvier 2022, nous avons recruté un nouveau maître-nageur, M. Mehdi LARISSI, afin de continuer les diverses activités aquatiques. Nous serons heureux de pouvoir réaccueillir l'école de Châtillon en Bazois, et espérons que le syndicat intercommunal du T.A.A.B. trouvera une solution pour permettre aux élèves de fréquenter l'espace aquatique.

Le projet « vestiaires » reliant le bâtiment de la Maison des Générations et l'espace aquatique est en cours. La Communauté de Communes doit prochainement déposer le permis de construire. Nous espérons que les travaux puissent débuter cette année.

Nous poursuivons et développerons les actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement avec le soutien de la C.A.R.S.A.T., de l'A.R.S., et du Conseil Départemental, et avec la forte implication des bénévoles dans le cadre de la commission personnes retraitées.

Nous poursuivons la mise en œuvre du service de relayage pour lequel nous avons été retenu par l'Agence Régionale de Santé. Ce dispositif a été renouvelé jusqu'en 2026. Le principe est de remplacer l'aidant pour lui permettre de prendre un temps de répit. Après une évaluation à domicile, le centre social proposera la mise à disposition de professionnels sur des temps d'intervention d'un minimum de 4 heures. Cela viendra en complément des actions pour les aidants (formation, groupes de paroles).

Nous continuons également notre collaboration à la plateforme de relais et d'accompagnement départementale, pilotée depuis le 1^{er} février 2022 par le Centre Social de Moulins-Engilbert, qui remplace le CCAS de Nevers. Le Centre Social du Bazois aura en charge le secteur de Châtillon en Bazois – Saint Saulge – Saint Benin d'Azy. Cela nous permettra de pérenniser les groupes d'aide aux aidants et d'apporter un soutien psychologique aux aidants.

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile :

Au niveau du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental ont pris un arrêté en vue de contractualiser un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le service. Nous sommes donc toujours dans l'attente de cette négociation qui devait avoir lieu en 2018 mais qui n'a pas encore démarré. On peut donc s'attendre sauf s'il y a évolution de la législation que celle-ci se déroule en 2022.

La négociation à mener portera sur les moyens à mobiliser pour les 5 années futures. Nous militerons pour :

- L'ajustement du territoire d'intervention en vue de n'avoir qu'un seul territoire d'intervention pour l'aide et le soin à domicile,
- Le maintien de la capacité à 40 places pour le S.S.I.A.D.,
- Au niveau de l'accompagnement, la poursuite des actions de prévention (relatives aux chutes à domicile, à l'isolement, à la dénutrition et à la déshydratation) sur les bases définies : 30 minutes par mois d'intervention auprès de 80 bénéficiaires,
- Le maintien des crédits liés aux actions de formation du personnel et ceux pour les échanges entre aide soignants et aides à domicile sur des situations complexes,
- La reprise des déficits de l'aide à domicile des années 2014 (15 348.48 €) et 2015 (20 520.57 €).

Accueil de Jour :

Le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé nous ont attribué 4 places supplémentaires pour l'ouverture d'une antenne de l'accueil de jour sur Saint Honoré les Bains, le 1^{er} septembre 2019. Cette autorisation qui nous avait été accordée à titre expérimental, arrive à échéance le 1^{er} septembre 2022. Nous les avons donc sollicités, par courrier en mars dernier, afin d'obtenir une autorisation pérenne de cette antenne. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.